Cette décision fut approuvée par l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy, qui intervint encore, sur la demande de l'abbesse Anne, pour régler les ouvertures du dehors du monastère:

« Avons ordonné que les coddières d'appui des dicts jours et veues seront d'haulteur suffisante par dessus le carronnage pour empescher que les religieuses dudit monastère ne se puissent appuyer pour voir en ladite place et rue Sainct-Pierre et de Clermont. Faict à Ombreval, le quinziesme fefvrier mil six cent soixante-un. »

Ces instructions ont été, en effet, suivies pour les fenêtres du premier étage, qui offrent ce système irrationnel d'ouvertures accompagnées d'appuis à balustres établis de telle façon que l'on ne peut s'y accouder, et qu'ils se présentent comme une claire-voie à hauteur de l'œil. C'est pour cela aussi que ces fenêtres sont trop

en tout 41 religieuses professes y compris l'abbesse (Livre des contrats, états d'ouvriers et quictances, tome I et II, Notaire Ravat; aux archives du département du Rhône, H, 4164 et 4149).

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Gauthier, archiviste du département du Rhône, la communication des registres des minutes des notaires de l'abbaye dans lesquels nous avons trouvé les détails qui vont suivre sur les entrepreneurs et artistes qui ont concouru à l'édification du monastère. La lettre H de ces registres est bien celle de la série à laquelle ils appartiennent dans les inventaires des archives auxquels on travaille en ce moment; mais les numéros sont provisoires attendu qu'ils ont été mis par simple mesure d'ordre et qu'ils seront remplacés plus tard par les numéros fournis par le classement définitif.